



**La prochaine réunion du Conseil Municipal
de Rochebaudin aura lieu le :
Vendredi 24 septembre 2021 à 20h30
dans la salle communale**
(Réunion ouverte au public, respect des gestes barrière)

Rochebaudin, le 16 septembre 2021

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 2 juillet 2021

2 – Lancement d'une étude sur le patrimoine

Il est proposé de lancer une étude qui concernera l'ensemble du patrimoine de la commune (bâtiments, voiries, espaces extérieurs) afin de déterminer comment l'entretenir ou le développer dans les prochaines années.

Elle comprendra 3 phases :

- 1 État des lieux et analyse fonctionnelle ;
- 2 Élaboration d'une stratégie d'intervention globale ;
- 3 Programme d'actions opérationnel pluri-annuel et priorisé.

Il est prévu pour chaque phase un rendu public.

Cette étude serait confiée à une équipe composée de l'agence Raphaneau Fonseca architecte, de Cyril Gins Paysagiste, de Daphné Michelas historienne et d'AMAT Bureau d'étude VDRD, équipe pilotée par l'architecte. Leur proposition est consultable à cette adresse :

<https://1drv.ms/b/s!AkNOvZlJshximgv5g80wUDerl-nP?e=lkcVys>

L'étude se déroulera sur 4 mois et coûtera 38.875 € hors taxes financés à 70 % par le Département de la Drôme.

L'avis de la Commission Patrimoine-Environnement sera exposé en séance.

3 – Lancement de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Vallon de la Malle

Il est proposé de confier la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du Vallon de la Malle à une équipe composée de Cyril Gins paysagiste et d'AMAT bureau d'études VRD. Le montant prévisionnel des travaux est de 40.000 € hors taxes et le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre de 11 %.

Cette maîtrise d'œuvre se ferait en coordination avec l'étude patrimoine, Il est prévu des rendus publics, et sa durée serait de 12 mois.

La proposition est consultable à cette adresse :

https://1drv.ms/b/s!AkNOvZlJshximgxu_FdUbjOsXFao?e=rc8Kvj

L'avis de la Commission Patrimoine-Environnement sera exposé en séance.

4 – Demande de subvention pour l'aménagement du Vallon de la Malle

Par courrier, Mme la Présidente du Conseil Départemental s'est engagée à financer à hauteur de 80 % les travaux que nous envisageons dans le Vallon de la Malle. Il convient désormais de concrétiser cet engagement et pour cela une délibération du Conseil Municipal demandant officiellement cette subvention est nécessaire. Le montant demandé serait basé sur une dépense totale de 70.000 € HT.

5 – Quitus donné au Département pour son mandat de maître d'ouvrage délégué

Vus les accords de financements obtenus pour l'aménagement de la Malle et vu que l'ensemble des documents concernant cette affaire ont bien été transmis en mairie, il est proposé au Conseil Municipal que le quitus soit donné au Département concernant son mandat de maître d'ouvrage délégué pour la réalisation de l'assainissement collectif.

6 – Décision modificative du budget

Notre secrétaire de mairie est en arrêt maladie depuis le mois d'avril et à partir du mois d'octobre, elle prendra des heures de délégation syndicale sur le créneau horaire jusqu'alors consacré à Rochebaudin. Ainsi, sur l'exercice 2021 elle n'aura pas été disponible d'avril à décembre, ce qui nous a conduit à recruter un remplaçant en CDD.

D'un point de vue financier, l'incidence est la suivante :

- le salaire du remplaçant sur l'année est égal à 4200 € ;
 - l'assurance doit nous verser 5000 € ;
 - pour juillet, août et septembre, Rochebaudin ne paie que la moitié du traitement de la secrétaire, le complément lui étant versé directement par une autre assurance, ce qui fait 2339 € de dépense en moins ;
 - le centre de gestion paiera les heures de délégation, soit un montant de 4678 € .
- Au final la commune réalisera une économie de : 5000 + 2339 + 4678 – 4200 soit 7817€.

D'un point de vue budgétaire, nous n'avons pas de crédit suffisant sur le compte 6411 pour payer le CDD. C'est pourquoi nous proposons d'allouer :

- une dépense supplémentaire de 5000 € sur le compte 6411 pour pouvoir payer le traitement du remplaçant ;
- une recette supplémentaire de 5000 € sur le compte 6419 € correspondant au versement de l'assurance.

De cette façon, le budget reste équilibré.

Pour mémoire, les recettes supplémentaires peuvent être encaissées même si elles ne sont pas inscrites au budget .

7– Parrainage des candidats pour l'élection présidentielle de 2022

Des candidats à la prochaine élection présidentielle contactent la mairie afin d'obtenir le parrainage nécessaire à leur candidature. La décision de parrainage appartient au maire, pour autant celui-ci demande au Conseil qu'une décision de principe soit prise sur ce sujet.

8 – Convention à passer avec l'ACCA concernant la mise à disposition d'une parcelle de terrain appartenant à la commune

Afin d'y organiser les rassemblements des chasseurs en dehors des zones agglomérées et ainsi de diminuer les nuisances, il est proposé au Conseil de mettre à disposition de l'ACCA les parcelles cadastrées A403, A410 et B149 appartenant à la commune quartier les Barjavons, charge à l'ACCA d'y aménager les accès nécessaires et d'en assurer l'entretien. Cette autorisation gratuite serait précaire et révocable sans condition.

9 – Transfert de la compétence assainissement collectif

Il est proposé au Conseil d'autoriser le maire à négocier avec le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux le transfert de la compétence assainissement collectif (reprise du réseau du village et de la station d'épuration).

10 – Informations

- La motion du Conseil demandant la prise en compte lors des élections politiques des bulletins blancs dans les suffrages exprimés a bien été envoyée au Président de la République et aux parlementaires ;
- Les relevés de géomètres concernant les voiries et les bâtiments sont en cours ;
- Expositions Sillon .

11 – Questions diverses